COMBAT POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA COTE PICARDE : QUELQUES ASSURANCES DE LA PART DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

DEBAT A LA TELEVISION :

Le lundi 9 juillet, l'émission "QUESTION DE TEMPS" sur Antenne 2 était consacrée à la Protection de la Nature : 4 asso-ciations de défense de l'environnement étaient confrontées au Ministre Michel d'Ornano.

Participaient à cette émission: Mr le Dr Jean-Claude Larédo pour l'Union Régionale Provence-Côte d'Azur Méditerranée pour la Sauvegarde de la Vie de la Nature et de l'Environnement (U.R.V.N.), Mr Jean-Claude Pierre pour l'Association pour la Protection du Saumon en Bretagne (A.P.P.S.B.), Mr Christian Lahoudère pour le Comité de Défense des Sites et de Sauvegarde de la Nature de Royan et ses environs, et Mr le Recteur Robert Mallet membre de notre Comité d'honneur pour le G.E.P.O.P.

Chaque association présentait d'abord un film tourné sur place par une équipe d'Antenne 2, Louis Bériot animateur, donnait ensuite la parole au représentant de l'association concernée qui formulait ses observations auxquelles répondait le Ministre.

Le G.E.P.O.P. succédant à l'A.P.P.S.B. attirait l'atten-tion sur les dangers qui concernent la Baie de Somme où l'avi-faune exceptionnelle est menacée et où le fameux projet d'accès à la mer dans les dunes du Marquenterre aggrave le problème.

Mr d'Ornano se déclarait pleinement conscient de la fragilité du site et annonçait sa visite prochaine en Picardie maritime pour examiner le problème sur place.

VISITE SUR PLACE DU MINISTRE LE 12 JUILLET :

NON AU CHEMIN DANS LE MARQUENTERRE. (revue de Presse).

Courrier-Picard des 13 et 14 juillet 79: ..."Lavisite de Mr Michel d'Ornano, Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, hier sur le littoral picard, n'a pas été qu'une simple flânerie. Le Ministre a affirmé qu'il fallait absolument préserver l'équilibre naturel du Marquenterre et de la Baie de Somme tout en recherchant des solutions pour développer les activités locales et maintenir la chasse"..."Le littoral picard est particulière-ment précieux a souligné Mr d'Ornano à la mairie d'Abbeville où il a présidé une réunion de travail avec les maires des com-munes"..."Non, il n'est pas question que vous ayez un chemin d'accès à la mer. Ceserait détruire les dunes a déclaré Mr

d'Ornano au Maire de St Quentin-en-Tourmont, et plus tard: Monsieur le Maire, je vais vous décevoir, j'ai vu ce matin comment en marchant dans les dunes, on pouvait détruire le paysage. Alors, croyez-moi, ce n'est ni l'intérêt de la commune ni celui du public de pouvoir accéder dans cette zone"...

La Voix du Nord du 13 juillet:..."Mr d'Ornano Ministre de l'Environnement à Abbeville: non à l'accès public des dunes du Marquenterre... De grâce, ne laissez pas pénétrer en masse les véhicules et le public sur un espace aussi fragile que le domaine dunaire, ceserait le faire dépérir. Le Ministre a donc tranché: il n'est pas question d'ouvrir l'accès aux dunes du Marquenterre contrairement à ce que prévoyait le vaste projet dont Mr Mézin, directeur de l'O.R.E.A.P., lui avait présenté les lignes-forces en début de séance. Dans le même état d'esprit, le Ministre s'est montré défavorable à la demande formulée par Mr Fauchâtre maire de St Quentin en Tourmont, pour l'ouverture à travers le paysage de sable, d'un accès à la mer destiné à sa commune"...

Le Journal du Marquenterre et du Ponthieu:..." Mr d'Ornano à nos élus: le littoral picard est précieux... Répondant à différentes questions, Mr d'Ornano a confirmé son opposition à la route qui relierait St Quentin en Tourmont à la mer au travers du massif dunaire"...

CREATIONS DE RESERVES SUR LE LITTORAL

Le Ministre a souligné la necessité d'équilibrer les mesures de développement prévues par des mesures de protection exemplaires et a annoncé les décisions suivantes:

1) acquisition de la majorité du domaine du Hable d'Ault pour le classer en Réserve Naturelle de 70 ha.
2) transformation de la réserve de chasse littorale qui va de la Baie de Somme à la Baie d'Authie en Réserve Naturelle permettant d'assurer une protection efficace N.B.:une réserve naturelle est crée sur proposition du Conseil National de la Protection de la Nature au titre de la loi du 10.7.76 sur la protection de la nature. Elle a pour vocation la conservation de la faune de la flore, du sol, des eaux, des gisements minéraux et de fossiles et des milieux naturels marins ou terrestres, présentant une importance particulière. Il faut un décret pour classer les terrains mis en reserve, simple en cas d'accord des propri"taires ou du Conseil d'Etat en cas contraire.Exemples de Réserves Naturelles: la Camargue, les Sept Iles, le Banc d'Arguin.
3) En liaison avec le Conservatoire du Littoral, le Minis--tre confie à la Direction de la Protection de la Nature une étude en vue de lui proposer des mesures pour sau--vegarder les sites, la faune et la flore du Marquenterre.

Nous ne pouvons qu'espérer que les spécialistes locaux de la faune et de la flore seront conviés à ces études et que les dé--cisions ne seront prises unilatéralement à Paris. Le GEPOP , pour sa part, a proposé au Ministère concerné de passer convention avec lui pour assurer la gestion de ces réserves et leur valorisation par la préservation et des actions éducatives et d'initiation à la découverte de la Nature (cf nos sorties sur le terrain le 28 oct et le 9 dec).